



SEANCE DU 25 JUIN 2012

L'An deux mille douze  
Le vingt cinq juin à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation :  
21 juin 2012

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN.

**Présents** : M. Pierre AZAÏS, M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Corinne PFEND, M. Christophe ESCANO, M. Christophe ROUSTAN, M. Philippe NETTRE, M. Jean-Pierre PIERINI

**Absents excusés** : Mme Chantal MENEGON donnant pouvoir à M. AZAÏS  
M. Georges TRAVERT donnant pouvoir à Mme PFEND, M. Franck PASCANET donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme ROSTAIN

**Délibération n° 1**

Secrétaire : M. ESCANO

**Versement d'un fonds de concours pour la réfection de la piste St Jean**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 5214-16 V ;

Monsieur le Maire rappelle qu'en principe, la communauté de communes est régie par le principe de spécialité et d'exclusivité. Il existe cependant une possibilité de dérogation à ces principes et à l'interdiction des financements croisés : le versement de fonds de concours d'un EPCI à ses communes membres. Il est ainsi prévu qu' »Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours pour la réfection de la piste Saint Jean. Cette piste est aujourd'hui non stabilisée et se dégrade sous l'effet des pluies.

Cette piste relie Cabris, Spéracèdes et Saint Cézaire et permet l'accès à une zone naturelle très fréquentée par les promeneurs des communes des Terres de Siagne. C'est un élément important de l'attractivité touristique du territoire des Terres de Siagne.

Les travaux d'investissement consistent en un broyage, profilage, traitement avec un liant, nivellement et compactage afin de rendre cette piste conforme à sa destination. La surface à traiter est de 3080 m<sup>2</sup> sur 20 cm de profondeur selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux estimé : 33 880 € HT / 40 520,48 € TTC

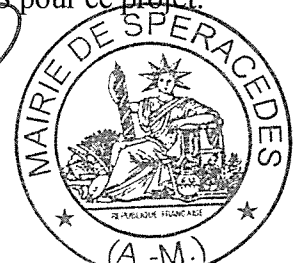
Part communale : 16940 € (du TTC), étant précisé que la commune n'a pas sollicité d'autres financements et que la part communale reste ainsi supérieure ou égale au fonds de concours sollicité.

Fonds de concours sollicité auprès de la CCTS : 16 940 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 2 voix contre (Mrs NETTRE et PIERINI), 1 abstention (Mme GARDE) et 10 voix pour :

- D'ADOPTER le projet de travaux et le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- DE SOLLICITER un fonds de concours de 16940 € auprès de la CCTS pour ce projet.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de convocation :	
21/06/2012	
Membres :	
En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	13
Décisions N°	
00001	

Le 25..06.2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joël PASQUELIN LE MAIRE

Etaient présents : Mrs Pierre AZAIS, Gérard BAUSSY, Francis SCORDO, Adjoint, Mmes Brigitte GARDE, Corinne PFEND, Mrs Christophe ESCANO, Philippe NETTRE, Jean-Pierre PIERINI, Christophe ROUSTAN, Conseillers.

Etaient absents : Mme Chantal MENEGON donnant pouvoir à Mr Pierre AZAIS, Mr Georges TRAVERT donnant pouvoir à Mme Corinne PFEND Mr Franck PASQUANET donnant pouvoir à Mr Joël PASQUELIN, Mme Dominique ROSTAIN

Objet : REDUCTION OPERATION 030

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.*

**COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	030		INTEMPERIES NOVEMBRE 2011 VOIRIE	-24000.00
					-24000.00

**COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1341	030		INTEMPERIES NOVEMBRE 2011 VOIRIE	-24000.00
					-24000.00

COMMUNE DE SPERACEDES, le 25.06.2012

Le Maire Joël PASQUELIN




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

<b>Date de convocation :</b>	21/06/2012
<b>Membres :</b>	
En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	13
<b>Décisions N°</b>	00002

Le 25.06.2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joël PASQUELIN LE MAIRE

Etaient présents : Mrs Pierre AZAIS, Gérard BAUSSY, Francis SCORDO, Adjoint, Mmes Brigitte GARDE, Corinne PFEND, Mrs Christophe ESCANO, Philippe NETTRE, Jean-Pierre PIERINI, Christophe ROUSTAN, Conseillers.

Etaient absents : Mme Chantal MENEGON donnant pouvoir à Mr Pierre AZAIS, Mr Georges TRAVERT donnant pouvoir à Mme Corinne PFEND, Mr Franck PASCANET donnant pouvoir à Mr Joël PASQUELIN, Mme Dominique ROSTAIN.

Objet : REFECTION CHEMIN DE ST JEAN

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.*

**COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	047		REFECTION CHEMIN DE ST JEAN	24000.00
					24000.00

**COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1325	047		GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	16940.00
16	1641	047		EMPRUNT	7060.00
					24000.00

COMMUNE DE SPERACEDES, le 25.06.2012

Le Maire Joël PASQUELIN




MAIRIE  
DE  
SPÉRACÈDES



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

L'An deux mille douze  
Le vingt cinq juin à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation :  
21 juin 2012

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN.

**Présents** : M. Pierre AZAÏS, M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Brigitte GARDE, Mme Corinne PFEND, M. Christophe ESCANO, M. Christophe ROUSTAN, M. Philippe NÉTTRE, M. Jean-Pierre PIÉRNÉ

**Absents excusés** : Mme Chantal MENEGON donnant pouvoir à M. AZAÏS  
M. Georges TRAVERT donnant pouvoir à Mme PFEND, M. Franck PASCANET donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme ROSTAIN

**Délibération n° 4**

Secrétaire : M. ESCANO

**Tarif activités Salle des fêtes**

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de fixer un tarif pour les associations extérieures à la commune qui proposent des activités à la salle des fêtes. Le tarif proposé est de 25 € par activité et par jour.

Le Conseil Municipal adopte ce tarif à l'unanimité.

Le Maire,  
Joël PASQUELIN

